



24 - 00521

N° _____ /MINESUP/SG/DCAA/SDSAA/SAAST/med

Yaoundé, le 03 OCT 2024

COMMUNIQUE FINAL

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, a présidé, le 1er octobre 2024 à partir de 09 heures, dans la salle des actes de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé I, une session de la Commission de Coordination Universitaire.

Prenaient part aux assises de cette instance statutaire créée par décret n° 93/027 du 19 janvier :

- Le Représentant des Services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Les Vice-Chancellors et Recteurs des Universités d'Etat ;
- Les hauts responsables du ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Les représentants des départements ministériels partenaires (MINFI, MINFOPRA, MINEPAT, MINESEC, MINRESI).

Dans son allocution solennelle d'ouverture des travaux, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur a rendu hommage au doigté politique du Chef de l'Etat, Son Excellence, Paul Biya, qui a engagé l'Université camerounaise dans la voie nouvelle de l'entrepreneuriat, à la faveur de la promulgation de la loi n° 2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'enseignement Supérieur au Cameroun. Il a également transmis, les vives félicitations du Chef de l'Etat et du Premier Ministre Chef du Gouvernement aux Chefs des institutions universitaires pour leur engagement à faire rayonner l'Université camerounaise à l'aune du triptyque « Assurance Qualité, Professionnalisation et Digitalisation des Enseignements, Employabilité des diplômés».

Au terme des exposés présentés par les experts et à la suite des échanges édifiants et constructifs articulés autour des problématiques relatives à la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance universitaire, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Résolution n°01/CCU/01/10/2024 : La Commission de Coordination Universitaire (CCU) recommande au secrétariat technique mis en place au MINESUP, relativement à la liquidation de la dette académique, d'accélérer, sous la coordination de l'IGS, le processus de consolidation de la dette pour, transmission au MINFI, des pièces requises, au plus tard le jeudi 03 octobre 2024 à 12 heures.

Résolution n°02/CCU/01/10/2024 : La Commission de Coordination Universitaire (CCU) recommande la mise à la disposition des chefs des institutions universitaires, des fonds destinés au fonctionnement des Centres de Développement Numériques Universitaires pour le compte de l'exercice budgétaire 2025.

Résolution n°03/CCU/01/10/2024 : La Commission de Coordination Universitaire (CCU) recommande aux Chefs des institutions universitaires, la mise en place, au sein des universités, des groupes de réflexion associant les milieux socioprofessionnels, afin de concevoir des modèles de financement, d'accompagnement et d'inclusion économique de l'étudiant-entrepreneur.

Résolution n°04/CCU/01/10/2024 : La Commission de Coordination Universitaire (CCU) recommande à la Conférence des Chefs des Institutions Universitaires (CONCIU) et à l'IGA, d'élaborer l'argumentaire à adresser au Premier Ministre Chef du Gouvernement pour la levée de la décision de suspension des doctorats/PhD.

Par ailleurs, les Recteurs des onze universités d'Etat ont présenté l'état des lieux de leurs universités respectives en cette veille de rentrée académique. Il ressort de ces communications que des dispositions pratiques ont été prises pour garantir une rentrée académique sereine.

A l'issue des travaux, les membres de la Commission de Coordination Universitaire ont remercié très respectueusement le Chef de l'Etat, son Excellence Paul BIYA, pour sa très haute et constante sollicitude à l'égard du système camerounais d'enseignement supérieur.

Fait à Yaoundé, le

03 OCT 2024

**Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur,
Chancelier des Ordres Académiques,
Président de la Commission de Coordination Universitaire (CCU)**

